



PROGRAMME DE FORMATION

Groupe Agriculture Durable Corneilhan/Bassan

OBJECTIFS :	Conduire les viticulteurs à pratiquer une agriculture durable et de les initier à la fertirrigation.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
LIEU :	Cave coopérative de Cornheilhan + Terrain Corneilhan / Bassan
DATES :	17/04 - 19/05 - 19/06 - 08/07 - 13/08 - 26/11/2015
RESPONSABLE STAGE :	Luc JOURDAN ☎ 06 26 53 06 54
INTERVENANT :	Luc JOURDAN conseillers viticoles CA34 - Christophe AUVERGNE conseiller machinisme CA34.
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposé participatif - projection - recherche d'informations (internet - bibliothèque - presse) - exercice d'application avec corrigé.
DUREE :	15 heures
COÛT :	500 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 2H00 en salle

10h00 – 12h30 : Intervenants : Luc JOURDAN Conseiller viticole CA34.

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Présentation des résultats 2013 « Eva-spray-viti ».

Mise au point sur la qualité de la pulvérisation lors des 1^{er} traitements.

2ème JOURNEE – DUREE : 2H00 sur le terrain

10h00 – 12h30 : Intervenants : Luc JOURDAN Conseiller viticole CA34.

La protection de l'oïdium et du mildiou :

- Observation et reconnaissance des maladies.
- Quelles méthodes alternatives ?
- Quelles règles de décision et estimation des risques ?
- Quelle stratégie ?
- Quelle traçabilité ?

3ème JOURNEE – DUREE : 2H00 sur le terrain

10h00 – 12h30 : Intervenants : Luc JOURDAN Conseiller viticole CA34.

La protection contre les tordeuses de la grappe (deuxième génération) :

- Observation et reconnaissance des maladies.
- Quelles méthodes alternatives ?
- Quelles règles de décision et estimation des risques ?
- Quelle stratégie ?
- Quelle traçabilité ?

4ème JOURNEE – DUREE : 2H00 sur le terrain

10h00 – 12h30 : Intervenants : Luc JOURDAN Conseiller viticole CA34

Stratégie de fin de saison pour l'Oïdum :

- Observation et reconnaissance des maladies.
- Quelles méthodes alternatives ?
- Quelles règles de décision et estimation des risques ?
- Quelle stratégie ?
- Quelle traçabilité ?

5ème JOURNEE – DUREE : 4H30 sur le terrain

10h00 – 12h30 : Intervenants : Luc JOURDAN Conseiller viticole CA34

- La protection contre les tordeuses de la grappe (troisième génération) :
 - Observation et reconnaissance des maladies.
 - Quelles méthodes alternatives ?
 - Quelles règles de décision et estimation des risques ?
 - Quelle stratégie ?
 - Quelle traçabilité ?

6ème JOURNEE – DUREE : 2H00 sur le terrain

10h00 – 12h30 : Intervenants : Luc JOURDAN Conseiller viticole – Christophe AUVERGNE Conseiller machinisme CA34.

La maîtrise de la qualité de pulvérisation et l'évaluation de la saison phytosanitaire :

- Présentation des résultats « Eva-spray-viti ».
- Bilan de la saison phytosanitaire écoulée.
- Bilan de la formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A – Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 – leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Groupe agriculture - Corneilhan »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP) : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Prise en charge de la formation :

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
 - le coût de la formation restera à votre charge

➤ **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
 - Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
 - Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature